



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13427</b>	De <b>Mme Claudia Rouaux</b> ( Socialistes et apparentés - Ile-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition énergétique		<b>Ministère attributaire</b> > Industrie et énergie
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Mesures en faveur du chauffage au bois	<b>Analyse</b> > Mesures en faveur du chauffage au bois.
Question publiée au JO le : <b>05/12/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Claudia Rouaux attire l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur la filière du chauffage au bois. Lors de la conclusion du Conseil de planification écologique en septembre 2023, le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux de réduction de la dépendance du pays aux énergies fossiles, qui sont la première cause des changements climatiques et dont le coût pour les finances publiques est estimé à 120 milliards d'euros par an. Pour mener à bien cette transition énergétique, il est ainsi nécessaire d'accompagner fortement le développement du bois énergie. En effet, le bois est la première source d'énergie et de chaleur renouvelable en France et son recours renforce l'indépendance énergétique du pays en se substituant à des énergies fossiles importées. Le bois-énergie est donc indispensable au *mix* énergétique français. Aussi, elle lui demande d'indiquer les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour soutenir cette filière.